

COMMUNE DE SAINT M'HERVÉ

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation 11-09-2014	L'an deux mil QUATORZE Le 22 SEPTEMBRE à 20 heures 30 minutes
Date d'Affichage 09/2014	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique KERJOUAN, Maire.
Nombre de conseillers	<u>Etaient Présents :</u> KERJOUAN D. – A. CORNEE — J. BEAUDOUIN – M. BARBOT - J. DERIENCOURT – R. BORDIER – C. HANY – C. EHRHARD – S. D'HOOGHE – B. JOUVRY – Y. COUQ – O. FRASLIN – E. DINOMAIS lesquels forment la majorité des membres en exercice.
	<u>Absentes excusées :</u> E. BRUN – A. NEVEU
EN EXERCICE 15	Mme Blandine JOUVRY a été élue secrétaire.
PRESENTS 13	
VOTANTS 13	

Objet :

VŒUX POUR LA REUNIFICATION DE LA BRETAGNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de Monsieur POTIN qui sollicite le soutien de la commune en faveur de la réunification de la Bretagne en cinq départements : côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique.

Il leur demande d'exprimer leur intérêt pour le débat créé autour de la perspective de recomposition de certains territoires régionaux à l'occasion des réflexions sur la réforme territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- considère que cette perspective répond bien au cas de la Bretagne, puisque le retour de la Loire-Atlantique dans sa région d'origine est une revendication toujours très forte, et que dans les enquêtes d'opinion réalisées ces dernières années, la grande majorité des habitants des cinq départements bretons exprime le souhait de cette réunification ;
- participe par l'adoption de cette délibération à une expression collective et solennelle, des conseils municipaux des cinq départements bretons en faveur de la Réunification administrative de la Bretagne ;
- appelle le Président de la République, le gouvernement et les parlementaires de toutes sensibilités politiques à prendre les initiatives nécessaires pour qu'à l'occasion du prochain débat parlementaire sur la réforme territoriale soient trouvées les solutions politiques, juridiques et administratives afin de permettre la réunification de la Bretagne ;
- invite parallèlement les élus régionaux, départementaux, communautaires et municipaux, les représentants consulaires et syndicaux, les responsables économiques et associatifs, les citoyens des actuelles régions Bretagne et Pays de la Loire, à échanger et à débattre, pour faciliter :
 - ✚ d'une part, la réunification de la Bretagne avec ses cinq départements (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan) afin de lui donner tous les atouts nécessaires au sein de l'Union européenne, avec une identité et une visibilité plus grandes et un potentiel économique et social plus fort,

- ✦ et d'autre part, l'affirmation de nouvelles régions limitrophes qui devront être définies dans le cadre d'une large réflexion associant tous les acteurs concernés, afin que soient trouvés pour chaque territoire de nouveaux équilibres, une plus forte cohérence et de solides perspectives de développement économique, social et humain.

Dans l'intérêt des habitants et des acteurs économiques et sociaux du Nord-ouest, la nouvelle architecture régionale devra évidemment permettre, autant que nécessaire, la poursuite et le renforcement des actuelles coopérations interrégionales de proximité.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
D. KERJOUAN.



N°09/2014-12